

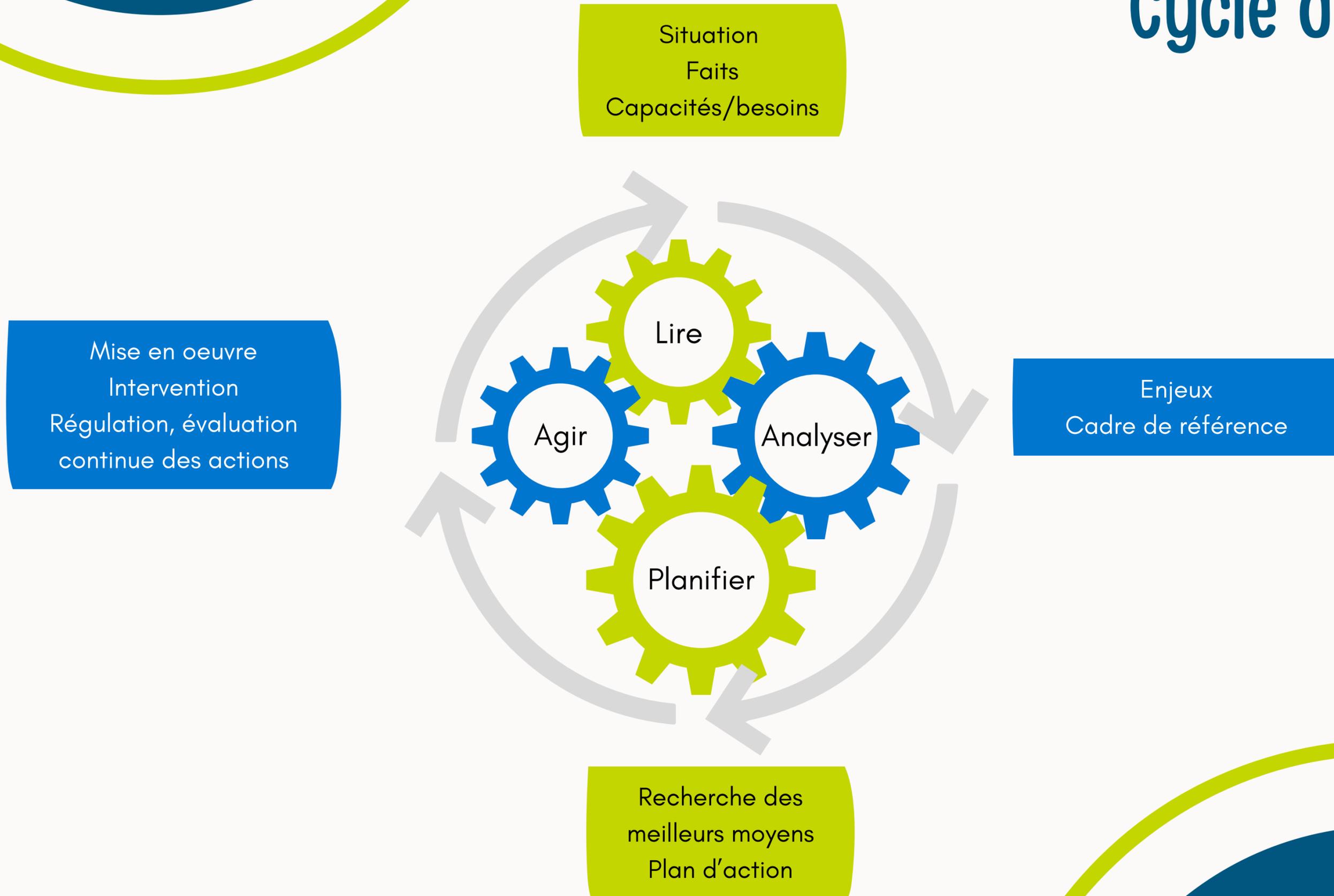
Transition de l'élève de la classe régulière vers la classe d'adaptation scolaire

Présentation au comité consultatif ÉHDAA du CSSFL

par

Chantal Bolduc, Katlyne Morin, Cynthia Morneau

Cycle de l'action



Encadrements légaux

Décision qui s'appuie sur des fondements légaux et cadres de références tels que:

Loi sur l'instruction publique

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

Une école adaptée à tous ses élèves, **Politique de l'adaptation scolaire**,
Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation

Politique 13: Organisation des services éducatifs pour les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

Principes fondamentaux et voies d'action privilégiées (quelques éléments-clés)

Pour le classement des élèves, on doit considérer avant tout la classe régulière, à moins que l'évaluation des besoins et des capacités ne démontre que ce classement ne facilite pas leurs apprentissages ou leur insertion sociale, que cela constitue une contrainte excessive ou porte atteinte de façon importante aux droits des autres élèves.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant, ils sont donc invités à participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'intervention de leur enfant.

La démarche d'accompagnement, incluant l'évaluation des besoins et des capacités, est primordiale et le plan d'intervention constitue un outil essentiel pour adapter les services aux besoins de l'élève.

Organisation des services pour les élèves HDAA

Considérer avant tout la classe régulière

L'élève scolarisé en classe spécialisée, au primaire ou au secondaire, participe aux activités régulières de l'école.

Modalités d'organisation des services touchant les structures de regroupements.

Les critères sur lesquels doivent s'appuyer les directions d'établissement dans la formation des groupes d'élèves des classes spécialisés ou de cheminement particulier de formation sont:

- les capacités et les besoins des élèves
- l'âge de l'élève
- ses acquis pédagogiques

Évaluation continue des capacités et des besoins de l'élève

Ressources disponibles au Centre de services scolaire

Une discussion avec la directrice de l'adaptation scolaire est obligatoire.

La direction a un rôle central en établissant un PI adapté aux besoins de l'élève

À partir des observations des enseignants et des intervenants.

Tout en favorisant la participation des parents et de l'élève.

Services d'appui à l'intégration

Services d'appui à l'élève, différenciation pédagogique, services éducatifs complémentaires ou particuliers, aide technique ou matérielle.

Services d'appui à l'enseignant (déterminés par la direction).

L'élève est au coeur de la réflexion et des actions

Évaluation de ses capacités et besoins

Et donc de ce qui peut et doit être mis en place pour le soutenir.

Collaboration/ concertation

Entre les différents acteurs du monde scolaire, les parents, l'enfant et les services externes.

Mise en place des actions

Avec une évaluation en continue afin de faire les ajustements.